

est réglée par 37, V., c. 45—amendée par 39 V., c. 33—par 43 V., c. 20—44 V., c. 22—Ces statuts contiennent des dispositions pénales recouvrables d'une manière sommaire ou par recours civil—Sect. 16 du 37 V., c. 45.

- du bois—S. R. B. C., c. 46, am. par 38 V., c. 34, et 40 V., c. 16.
- du Houblon—S. R. C., c. 52.
- de bateaux à vapeur—31 V., c. 65, am. par 32-33 V., c. 39, 37 V., c. 30, 40 V., c. 18 et 19.
- des poids et mesures—42 V., c. 16.
- du gaz et des compteurs à gaz—36 V., c. 48, am. par 38 V., c. 37.
- de navires—36 V., c. 128, (contenu au vol de 1874) am. par 40 V. c. 19.

Instigateur d'une offense—V. Fauteur.

Instrument—Consentir au nom d'un autre, devant une Cour ou personne légalement autorisée à cet effet, un..... Félonie, 32-33 V., c. 19, s. 40.

- Faire, avoir en sa possession quelque..... dans le but de commettre offenses—Délit, 32-33 V., c. 22, s. 62, et c. 20, s. 66.
- ou appareil attaché à une machine..... Endommager, détruire—Félonie, 32-33 V., c. 22, s. 33.
- Employer quelqu'..... dans le but de prendre des huîtres dans les limites d'un banc - Délit, 32-33 V., c. 21, s. 14.
- plombé—Porter un..... V. Arme.
- fait par juge, officier de Cour—Fabriquer, offrir, etc.—Félonie, 32-33 V., c. 19, s. 39.
- notarié ou copie d'icelui—Fabriquer altérer, faire circuler, etc.—Félonie, 32-33 V. c. 19, s. 37.
- écrit ou imprimé déclaré constituer une preuve par quelqu'acte législatif—Fabriquer, altérer, mettre en circulation, etc.—Félonie, 32-33 V., c. 19, s. 35.
- pour la fabrication de papier avec le nom ou la raison sociale d'une banque, corporation, etc—Faire, employer, avoir en sa possession—Félonie, 32-33 V., 19, s. 21.
- pour imprimer ou tracer sur matière quelque mot, chiffre,